



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

## Erythrosine B

**350150**

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Erythrosine B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Réservé à un usage professionnel.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS S.A.S.  
Site Montesquieu  
33651 MARTILLAC CEDEX France  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: fds@ral-diagnostics.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xn; R22

##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 4 - (CLP : Aquatic Chronic 4) - H413

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

###### • Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS07
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

###### • Conseils de prudence

- Intervention : P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

## Erythrosine B

**350150**

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**Substance / Préparation** : Substance.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Erythrosine B	: 100 %	568-63-8	240-474-8	-----	----	Xn; R22 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Chronic 4;H413

C.I. (index couleur) : 45430  
RETECS# : 5950000

### SECTION 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Consulter un médecin si des indispositions se développent.
- **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Gorge sèche. Maux de tête.
- **Contact avec la peau** : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec les yeux** : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- **Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone. Oxyde de sodium. Iodure d'hydrogène.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Non combustible.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

## Erythrosine B

350150

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les personnes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Eviter la production de poussières. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire. Assurer une ventilation appropriée.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Mesures après fuite / épandage** : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

**Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**Mesures techniques de protection** : Captation des poussières (aspiration)

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Tenir au frais. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Hygroscopique.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Protection individuelle



- **Protection respiratoire** : Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, Porter un masque avec filtre à particules type P95 (US) ou de type P1 (EN143). Pour un niveau de protection respiratoire plus élevé, utiliser des cartouches respiratoires de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (EN 143). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).
- **Protection des mains** : Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
En cas d'immersion:  
Matière : caoutchouc nitrile.  
Epaisseur minimum: 0.11 mm.  
Temps de pénétration: > 480 min.  
Matériel testé: Dermatril® (Aldrich Z677272).  
En cas d'éclaboussures:  
Matière : caoutchouc nitrile.

**RAL DIAGNOSTICS S.A.S.**

Site Montesquieu 33651 MARTILLAC CEDEX France  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: fds@ral-diagnostics.fr

**Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

## Erythrosine B

**350150**

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

**• Protection de la peau**

Epaisseur minimum: 0.11 mm.  
Temps de pénétration: > 30 min.  
Matériel testé: Dermatril® (Aldrich Z677272).  
Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Telephone +49 (0)6659 873000, e-mail : sales@kcl.de, Methode test : EN374.

**• Protection des yeux**

: Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.

: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

**• Ingestion**

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Hygiène industrielle**

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### 9.1.a. Aspect

**Etat physique** : Poudre.  
**Couleur** : Brun rougeâtre.

##### 9.1.b. Odeur

Inodore.

##### 9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.d. pH

**pH** : 7.0<pH<8.0 à 1% H<sub>2</sub>O

##### 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.g. Point d'éclair

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.l. Densité de vapeur

#### **RAL DIAGNOSTICS S.A.S.**

Site Montesquieu 33651 MARTILLAC CEDEX France  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: fds@ral-diagnostics.fr

Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

## Erythrosine B

350150

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.m. Densité relative

#### 9.1.n. Solubilité

Solubilité dans : Ethanol. (20g/L)

Solubilité dans l'eau : 20 g/L

#### 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

### SECTION 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité physico-chimique : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter le contact avec l'humidité.

#### 10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone. Oxyde de sodium. Iodure d'hydrogène.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

## Erythrosine B

**350150**

### SECTION 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Effet comportemental : Convulsions ou action sur le seuil de la crise d'épilepsie.
- Sur les ingrédients**
  - Erythrosine B** : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 1840
  - **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.
  - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Aucune donnée disponible.
  - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.
  - **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.
  - **Cancérogénicité** : IARC (International Agency for Research on Cancer). Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.
  - **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.
  - **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.
  - **Effets potentiels sur la santé** : Peut être nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation de la peau. Peut causer une irritation des yeux.
  - **Signes et symptômes d'une exposition** : Insuffisance de la glande thyroïde. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

### SECTION 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Sur les ingrédients

**Erythrosine B** : CL50-48 Heures - poisson [mg/l] : (oryzias latipes) 500

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
Ne pas rejeter dans l'environnement.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

## Erythrosine B

**350150**

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Elimination des déchets** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

• No ONU : Non réglementé.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Désignation officielle de transport : Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Etiquette(s) de danger : Non réglementé.  
• Classe : Non réglementé.  
- I.D. n° : Non réglementé.  
• Code de classification : Non réglementé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

• Groupe d'emballage ADR : Non réglementé.  
• Groupe d'emballage IMO : Non réglementé.  
• Groupe d'emballage IATA : Non réglementé.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

• IMDG-Pollution marine : Non réglementé.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Mesures d'urgence en cas d'accident

• Code IMO-IMDG : FS : Non réglementé.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Classification CE** : Erythrosine B  
n° CAS :568-63-8  
n° EINECS :240-474-8  
Index CE :---  
REACH :---  
Xn; R22

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 8

Révision nr : 7

Date : 22 / 3 / 2013

Remplace la fiche : 21 / 11 / 2012

**Erythrosine B****350150**

## SECTION 16. Autres informations

**Texte phrases H des substances** : H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Texte phrases R des substances** : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

**Révision** : 7

**Date d'impression** : 22 / 3 / 2013

**Autres données** : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**